

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 12 avril 2024</b>	<b>N° 2024-181</b>

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS  
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE  
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h  
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30  
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50  
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h  
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h  
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30  
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40  
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45  
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h  
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15  
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10  
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 12 avril 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la multimodalité  <b>Service études, animation territoriale, marketing</b>	<b>N° 2024-181</b>

---

**Projet de pôle d'échanges multimodal de la gare St Jean - conventions de financement des études d'avant-projet du pôle et des travaux de la vélostation Belcier, et convention de maîtrise d'ouvrage unique - Décision - Autorisation**

---

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le pôle d'échanges de la gare Saint Jean a été inauguré en 2011. L'augmentation significative de la fréquentation du pôle (26 millions de voyageurs en 2022, contre 11 millions en 2014), avec le développement de nouvelles offres (lignes à grande vitesse, RER métropolitain..) confrontée à la relative étroitesse du site, génère aujourd'hui de nombreux dysfonctionnements : surutilisation de l'espace public par du stationnement illicite des deux roues motorisés, vélos et objets de free-floating, dépose-reprise désorganisées de voyageurs en voiture sur le parvis ou les rues adjacentes, circulations automobiles de transit impactant l'accessibilité à la gare, mélange permanent des flux piétons, vélos, bus et tramway...

Le constat de ces dysfonctionnements, l'évolution de l'ensemble du quartier dans le cadre d'Euratlantique ainsi que la nécessité de renforcer les questions de sécurité invitent à repenser son aménagement, afin de l'adapter aux besoins des voyageurs et des riverains. Ainsi, la SNCF, en lien avec la ville de Bordeaux, la Métropole, la Région, l'EPA Euratlantique, a mené une étude de faisabilité sur l'évolution du pôle, afin notamment d'améliorer les conditions d'accès et d'intermodalité. Il est à rappeler à ce titre que les transports en commun représentent 55% des modes d'accès à la gare, 20% pour les modes actifs (marche et vélos), 18% pour les véhicules personnels (10% en tant que conducteurs, 8% déposés), et 7% pour les taxis.

A l'issue de cette étude, le comité de pilotage du 14 décembre 2022 a validé un plan-guide pour le pôle à l'horizon 2030, qui vise notamment à garantir l'accessibilité tous modes à la gare, en améliorant tant la performance intermodale (en maintenant de bonnes conditions d'échange entre le train et les transports en commun), que le confort et les parcours des usagers et riverains, tout en accompagnant l'essor des modes actifs et en garantissant l'accessibilité automobile au pôle.

Les actions portent principalement sur :

- la réorganisation du stationnement vélos (objectif de doubler le nombre de places, et plus à terme), deux roues motorisés et free-floating, afin de désencombrer les parvis et faciliter les cheminements modes actifs,
- l'amélioration de la desserte par les bus et les cars des deux côtés de la gare,
- le maintien de l'accessibilité automobile à tous les parkings en ouvrage (dépose minute comprise sauf dépose minute P1) de la gare (P2 côté St Jean, P3 et P4 côté Belcier),

- la pacification de la rue Domercq,
- la végétalisation du pôle et la création de lieux de vie (jeux pour enfants, espaces d'attente, terrasses...).

A ce stade des études, le projet de pôle d'échanges est estimé entre 17 et 20 M€ HT, avec une réalisation par phases d'ici à l'horizon 2030. Ces actions relèvent de la maîtrise d'ouvrage de la SNCF (sur son foncier : parvis et squares) et de la Métropole (sur les espaces publics). Après la définition du plan-guide du pôle d'échanges, l'étape suivante consiste à engager les études d'Avant-projet (AVP) afin de confirmer et, le cas échéant, de préciser les actions à réaliser (contenu, coût, calendrier). Il est aussi proposé d'engager l'une des premières actions du pôle d'échanges : le doublement de la vélostation côté Belcier.

### 1. Etudes d'avant-projet du pôle, sous maîtrise d'ouvrage unique SNCF

Vu l'importance de la gare Saint Jean dans le système de mobilité local, national et européen, un dossier a été déposé auprès de l'Union européenne pour solliciter un cofinancement pour le projet de pôle. Celui-ci a été retenu dans le cadre du programme européen Connecting Europe Facility (CEF) par décision de la Commission européenne du 22 juin 2023. Le financement européen porte sur les études d'Avant-projet (AVP) et les études de projet du pôle, et s'élève à 50% du total, soit 1,15M€ sur un montant total d'études AVP et projet estimé à 2,3M€ (cf. délibération du Conseil métropolitain de septembre 2023 autorisant la signature de la convention avec l'Europe, aux côtés de la SNCF, coordinatrice du dossier). La phase d'études d'avant-projet vise à approfondir les actions et aménagements à réaliser dans le cadre du projet de pôle (caractéristiques techniques, coût, calendrier), et à mener les procédures réglementaires prévues dans le cadre du projet.

Elle comprend :

- une étude de flux de voyageurs (intégrant notamment le projet de gare routière pour les cars longue distance à proximité de la gare St Jean, côté Belcier entre le pont de la Palombe et les voies ferrées),
- une concertation publique réglementaire, à engager vu les caractéristiques du projet (article L.103-2 du Code de l'urbanisme) dont le bilan contribuera à la finalisation du programme de l'opération,
- un diagnostic environnemental, en vue de déposer un dossier de demande d'examen auprès de l'Autorité environnementale (article L.122-1 du Code de l'environnement),
- les diagnostics et relevés sur le périmètre physique de l'opération,
- le programme fonctionnel de l'opération,
- les études d'avant-projet (plans d'aménagement, schémas d'accès tous modes, actions à engager, coûts, calendrier).

Le coût de la phase d'avant-projet est estimé à 810k€, dont environ 50% de coût portant sur le foncier SNCF (parvis et squares), et 50% sur le foncier métropolitain (espaces publics).

Le plan de financement suivant est envisagé, avec au total 50% (405k€) apportés par l'Europe conformément à la subvention obtenue, et 23% (189k€) apportés par la Métropole :

	Périmètre SNCF G&C	%	Périmètre Bordeaux Métropole	%	<b>TOTAL</b>	%
Coût AVP en euros courants	405 000	50,00	405 000	50,00	<b>810 000</b>	100,00
<b>Répartition du financement</b>						
Union Européenne	202 500	50,00	202 500	50,00	<b>405 000</b>	50,00
Région Nouvelle Aquitaine	67 500	16,67	67 500	16,67	<b>135 000</b>	16,67
Bordeaux Métropole	94 500	23,33	94 500	23,33	<b>189 000</b>	23,33
Ville de Bordeaux	40 500	10,00	40 500	10,00	<b>81 000</b>	10,00

L'Etat a indiqué ne pas pouvoir participer au projet à ce stade (le CPER ne le permet pas, et il n'y a pas d'appel à projets en faveur des pôles d'échanges en cours). Néanmoins, la Métropole, la Région et la Ville transmettent un courrier cosigné afin de solliciter un

cofinancement de l'Etat, vu l'importance de la gare Saint Jean dans le réseau de transport ferroviaire européen, national (projet GPSO notamment) et régional, et dans le cadre du RER métropolitain, soutenu par l'Etat.

L'opération portant sur du foncier appartenant à la fois à la SNCF et à la Métropole, afin d'optimiser sa cohérence, il est prévu de confier la maîtrise d'ouvrage unique de l'avant-projet et des procédures réglementaires correspondantes à la SNCF, en coordination étroite avec la Métropole, ainsi que les partenaires.

A noter que pour la phase ultérieure de travaux, toutes les possibilités restent ouvertes : la Métropole pourra soit être maître d'ouvrage sur son périmètre, soit confier la maîtrise d'ouvrage unique sur l'ensemble du pôle à la SNCF.

**Il est prévu de mener la phase d'avant-projet de fin 2023 au printemps 2025, y compris les procédures réglementaires correspondantes**, dont la concertation publique qui est envisagée au 3<sup>e</sup> trimestre 2024. Ce calendrier est lié au versement des fonds européens.

Il faudra ensuite mener les études projet qui sont envisagées de 2025 à 2027.

Les travaux seront lancés en suivant.

## **2. Travaux de doublement de la vélo station Belcier**

Afin de répondre aux besoins de stationnement vélos, et en vue de désencombrer les parvis pour faciliter les cheminements piétons notamment, il est proposé d'engager l'une des premières actions du pôle, le doublement de la vélo station Belcier pour porter sa capacité à 750 places, sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF.

Le coût de l'opération est estimé à 500k€, dont 64% (320k€) apportés par l'Etat au titre de la LOM, 18% (90k€) financés par la Métropole au titre de ses compétences sur les mobilités, notamment actives, sur son territoire, les 18% restants étant financés par la Région en tant que chef de file de l'intermodalité.

	%	Part en euros HT
Etat (Loi LOM)	64%	320 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	18%	90 000 €
Bordeaux Métropole	18%	90 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>500 000 €</b>

**La SNCF envisage la réalisation des travaux de la vélostation Belcier d'ici fin 2024.**

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2021-430 en date du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma des Mobilités,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2023-467 en date du 29 septembre 2023 portant sur le projet européen CEF et la modernisation du pôle d'échanges multimodal de Bordeaux – participation de Bordeaux Métropole – encaissement des recettes – Décision – Autorisation,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de mener les études d'avant-projet du pôle d'échanges de la gare Saint Jean, sous maîtrise d'ouvrage unique de la SNCF, et de réaliser les travaux de doublement de la capacité de la vélo station Belcier, sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF, en cohérence avec le Schéma des mobilités métropolitain,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le plan de financement des études avant-projet du pôle d'échanges multimodal de la gare St Jean, comportant un financement prévisionnel métropolitain de

189k€, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement correspondante,

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Métropole et la SNCF pour la phase d'étude d'avant-projet,

**Article 3 :** d'approuver le plan de financement des études opérationnelles et des travaux de doublement de la capacité de la vélo station Belcier, comportant un financement prévisionnel métropolitain de 90k€, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement correspondante,

**Article 4 :** de réaliser les dépenses liées à ce projet et de les imputer sur le Budget Principal des exercices concernés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur CAZENAVE, Madame HELBIG, Monsieur MORETTI, Monsieur PUJOL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>18 AVRIL 2024</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>18 AVRIL 2024</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claude MELLIER</p>
---	---